

ARCHIVES ET MEMOIRE DES PEUPLES AFRICAINS

MEMEL YOOUL SILVIE

Laboratoire des Politiques culturelles et du Patrimoine du Centre de Recherche sur les Arts et la Culture (CRAC) - Institut National Supérieur pour les Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) - Côte d'Ivoire, silviememelk@yahoo.fr ORCID iD: 0000-0000-0000-0000

Abstract

Archives are a fundamental foundation of cultural memory and collective memory for peoples. They ensure the preservation of traces of the past, contribute to the construction of identities, and play a decisive role in the transmission of knowledge and history. In Africa, marked by a plurality of oral traditions, a complex colonial history, and contemporary dynamics of social reconstruction, archives are particularly important. This article aims to analyse the role of archives in preserving the memory of African peoples, highlighting their heritage, identity, and social functions, as well as contemporary issues related to their preservation and promotion. The research adopts a qualitative approach based on documentary analysis and semi-structured interviews. The purpose of this study is to examine how archives contribute to the construction, transmission, and reappropriation of collective memory in Africa.

Keywords : *Africa, Archives, Collective memory, Cultural memory, Heritage.*

Résumé

Les archives constituent un socle fondamental de la mémoire culturelle et de la mémoire collective des peuples. Elles assurent la conservation des traces du passé, participent à la construction des identités et jouent un rôle déterminant dans la transmission des savoirs et de l'histoire. En Afrique, marquée par une pluralité de traditions orales, une histoire coloniale complexe et des dynamiques contemporaines de reconstruction sociale, les archives revêtent une importance particulière. Cet article se propose d'analyser le rôle des archives dans la préservation de la mémoire des peuples africains, en mettant en lumière leur fonction patrimoniale, identitaire et sociale, ainsi que les enjeux contemporains liés à leur conservation et à leur valorisation. La recherche adopte une approche qualitative fondée sur l'analyse documentaire et la conduite d'entretiens semi-directifs. L'objet de cette étude est d'examiner comment les archives contribuent à la construction, à la transmission et à la réappropriation de la mémoire collective en Afrique.

Mots-clés : *Afrique, Archives, Mémoire collective, Mémoire culturelle, Patrimoine.*

Biographie

Dr Yool Silvie Memel est Enseignant-Chercheur et Cheffe du Laboratoire des Politiques culturelles et du Patrimoine au Centre de Recherche sur les Arts et la Culture (CRAC) de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) d'Abidjan. Elle est membre de l'Académie Catholique de Côte d'Ivoire (ACACI) depuis 2024 et Expert national chargé de la restitution. Conférencière, Dr Memel est également auteure de plusieurs publications scientifiques, parmi

Introduction

Le monde traverse de nombreuses crises économiques, sociales, politiques et environnementales. Ces crises fragilisent les sociétés et augmentent les incertitudes à l'échelle globale. En Afrique, continent marqué par une pluralité de traditions orales, une histoire coloniale complexe et des dynamiques contemporaines de reconstruction sociale, la question de la mémoire collective est particulièrement cruciale. Les archives, en tant que supports matériels et symboliques de cette mémoire, jouent un rôle stratégique dans la sauvegarde des savoirs et la transmission de l'histoire des peuples. C'est dans ce cadre que s'inscrit le présent article intitulé « *Archives et mémoire des peuples africains* ». Il interroge le rôle des archives dans la préservation de la mémoire collective, en mettant en lumière leur fonction patrimoniale, identitaire et sociale, ainsi que les enjeux contemporains liés à leur conservation et à leur valorisation. L'hypothèse centrale défendue est que les archives sont des outils importants de conservation et de valorisation de l'histoire des peuples africains et du renforcement de leurs identités. L'objectif de cette recherche est d'analyser comment les archives participent à la conservation et à la promotion de l'héritage historique des Africains. La méthodologie adoptée repose sur une approche qualitative combinant l'observation des pratiques archivistiques, l'analyse de documents institutionnels et spécialisés, ainsi que la conduite d'entretiens semi-directifs avec des acteurs du secteur archivistique. Sur le plan théorique, l'étude s'appuie sur la théorie de la mémoire collective de Halbwachs (1950) qui considère la mémoire comme une construction sociale reposant sur des supports physiques et électroniques, et sur la théorie des trois âges de Schellenberg (1956), qui analyse le cycle de vie des documents depuis leur création jusqu'à leur conservation ou destruction. L'articulation de ces deux approches s'est faite par le croisement des données du terrain. La thèse de Maurice Halbwachs (1950) aide à comprendre comment les archives fabriquent, gardent et transmettent la mémoire et l'identité des sociétés africaines. Elle a notamment exploré le rôle des archives dans la forge des récits communs, le legs intergénérationnel et la reconquête de l'histoire. Quant à la théorie des

trois âges de Schellenberg (1956), celle-ci s'est concentrée sur l'analyse critique du cycle de vie des documents depuis leur production jusqu'à leur élimination en passant par les étapes charnières d'utilisation courante, de conservation et de valorisation. Ces deux modèles théoriques ont ainsi permis d'analyser les pratiques archivistiques observées ainsi que les données des entretiens et de la recherche documentaire. Le problème, l'hypothèse, l'objet, la méthodologie et les théories ayant été déclinés, l'analyse de l'étude s'articulera autour de trois axes. D'abord l'histoire et les fonctions des archives, ensuite le rôle des archives dans la conservation de la mémoire des peuples africains et dans la réconciliation sociale, enfin, les enjeux contemporains liés à la préservation des archives, leur accessibilité et leur valorisation.

1. Histoire et fonctions des archives

L'analyse du rôle des archives dans la préservation de la mémoire collective nécessite d'abord de comprendre leur origine et leurs fonctions essentielles. Les archives, issues d'une longue évolution historique, jouent un rôle central dans l'organisation sociale, politique et culturelle des sociétés. Ce premier axe retrace leur évolution historique et analyse leurs fonctions sociales, administratives et scientifiques.

1.1. Genèse et évolution historique des archives

Dans l'histoire des peuples, les archives permettent de se commémorer le passé, d'écrire le présent et d'entrevoir l'avenir. En Afrique comme partout ailleurs, elles représentent un enjeu majeur pour la bonne gouvernance, la démocratie et dans le processus de construction des nations. A cet égard, aucune dynamique de progrès ou aucune politique publique ou privée ne peut se concevoir sans les archives. Cette thèse justifie amplement la genèse et l'évolution historique des archives. En effet, les archives trouvent leurs origines dans les premières formes d'organisation des sociétés humaines. Dès l'Antiquité, les civilisations mésopotamiennes, égyptiennes et grecques ont produit des documents écrits destinés à conserver la mémoire des actes politiques, économiques et religieux. Les tablettes d'argile de Sumer ou les papyrus de l'Égypte ancienne témoignent de cette volonté précoce de fixer les décisions et les événements sur des supports durables et dans le temps. À cette époque,

les archives étaient essentiellement liées au pouvoir, servant à administrer les territoires, à percevoir les impôts et à légitimer l'autorité.

En Afrique, bien avant la colonisation, la conservation de la mémoire s'est principalement appuyée sur l'oralité. Les griots en Afrique de l'Ouest par exemple, assuraient la transmission de l'histoire des royaumes, des généalogies et des hauts faits des souverains. Niane (1960, pp. 9-11) le souligne dans le récit du griot Djeli Mamadou Kouyaté :

Je suis griot. C'est moi, Djeli Mamadou Kouyaté, Fils de Bintou Kouyaté et de Djeli Kedian Kouyaté, maîtres dans l'art de parler. Depuis des temps immémoriaux, les Kouyaté sont au service des princes Kéita du Mandingue : nous sommes les sacs à parole qui renferment des secrets séculaires. L'art de parler n'a pas de secret pour nous. Sans nous, les noms des rois tomberaient dans l'oubli. Je tiens ma science de mon père Djéli Kedian, qui la tient aussi de son père. L'Histoire n'a pas de mystère pour nous.

La parole du griot constituait une véritable archive vivante. Zouhri et al (2022), la décrivent en ces termes :

Traditionnellement, nous avons appris comment le bouche-à-oreille communiquait : les messagers étaient spécialement formés à marcher ou à parcourir certaines distances pour transmettre un message. Parfois ils montaient à cheval pour parcourir de plus longues distances. Nous nous servions du tam-tam pour transmettre des messages ou des événements sociaux tels que le mariage, le baptême ou la mort, et ce, d'un village à un autre.

Cependant, il faut noter que l'absence de supports écrits a souvent conduit à une marginalisation de ces formes de mémoire dans les systèmes archivistiques modernes. Le passage progressif de l'oralité à l'écrit s'est accentué avec l'expansion des religions du Livre et, plus tard, avec la colonisation européenne. L'administration coloniale a introduit des systèmes d'archivage fondés sur des normes occidentales, visant principalement la gestion administrative et le contrôle des territoires. Pour Bahi Gouro (2016) :

L'histoire des archives en Afrique occidentale française (AOF), remonte à la date du 21 avril 1912 : un décret est pris qui vient modifier certaines dispositions de l'édit de juin 1776, permettant ainsi aux colonies de garder désormais, à l'exception des registres d'état civil, tous les documents produits. C'est l'arrêté général du

1^{er} juillet 1913, du gouverneur général de l'AOF, qui jette les bases réelles de la création d'un dépôt d'archives du gouvernement général de l'AOF, ainsi qu'au chef-lieu de chacune des colonies de la fédération

En Côte d'Ivoire, par exemple, les archives coloniales ont été constituées pour documenter la fiscalité, le travail forcé ou l'organisation politique, généralement sans une prise en compte des mémoires locales. Reflet des activités politiques et sociales de l'administration coloniale, les archives coloniales, selon Drelu (2019), sont le fruit du travail de collecte, d'organisation et de conservation d'archivistes chevronnés qui ont su mettre en valeur cette période de l'histoire de la Côte d'Ivoire.

Après les indépendances, les États africains ont entrepris un processus d'institutionnalisation des archives nationales. La création des Archives nationales du Sénégal ou de la Côte d'Ivoire illustre cette volonté de préserver les documents administratifs et historiques produits par les nouveaux États. Néanmoins, les pratiques archivistiques restent influencées par l'héritage colonial, ce qui interroge la place véritable des sources orales et traditionnelles. Si l'histoire des archives met en évidence leur lien avec le pouvoir et la mémoire, elle ne suffit pas à en saisir les enjeux actuels. Il importe donc d'analyser leurs fonctions administratives, sociales et scientifiques contemporaines.

1.2. Fonctions des archives

Les archives remplissent des fonctions multiples et complémentaires qui touchent à la gestion administrative, à la sécurité juridique, à la cohésion sociale et à la production du savoir scientifique. Leur importance se manifeste à travers leurs fonctions administratives, juridiques, sociales et scientifiques, essentielles au fonctionnement des institutions et à la préservation de la mémoire collective.

1.2.1. Fonctions administratives des archives

Les archives assurent des fonctions administratives essentielles au bon fonctionnement des institutions publiques et privées. Elles constituent la mémoire opérationnelle des administrations en conservant les documents produits ou reçus dans l'exercice de leurs activités. Ces documents permettent de suivre les procédures, de justifier les décisions prises et d'assurer la continuité de l'action administrative dans le temps. Sur le plan pratique, les archives administratives servent à organiser et

gérer les affaires courantes. Elles regroupent les dossiers liés à la gestion du personnel, aux finances publiques, aux projets de développement, à l'aménagement du territoire ou à la gestion des services sociaux. Grâce à une bonne organisation archivistique, les administrations peuvent accéder rapidement à l'information, éviter les pertes de documents et améliorer l'efficacité de leurs services. En Côte d'Ivoire, les archives des ministères et des collectivités territoriales permettent par exemple de retracer l'historique des politiques publiques dans les domaines de l'éducation, de la santé ou des infrastructures. Les archives jouent également un rôle fondamental dans la continuité institutionnelle. Lors des changements de responsables ou des réorganisations administratives, elles assurent la transmission des informations et des savoirs institutionnels. Sans archives fiables, l'administration risquerait des ruptures dans la gestion des dossiers et une perte de mémoire organisationnelle. L'efficacité administrative tient de ce principe en ce sens que l'accès rapide à une information fiable garantit la continuité du service public et la qualité des décisions. À travers la politique de gestion documentaire et la numérisation, les archives améliorent la performance administrative. Elles favorisent une organisation plus rationnelle des services et une circulation plus fluide de l'information. De plus en plus, de nombreuses administrations en Côte d'Ivoire procèdent à la numérisation de leurs archives. Les Douanes ivoiriennes et la Fonction publique constituent des exemples qui témoignent de cette dynamique. Cette prise de conscience de la fonction archives confirme l'idée qu'*« il ne peut y avoir de bonne politique d'archivage sans une prise de conscience de son importance et une validation au plus haut niveau »* (Dhérent, 2002, p.103). En engageant la dématérialisation des documents au sein de leurs structures respectives, les responsables de la Fonction publique et des Douanes se sont inscrits dans le respect du Décret n°76-314 du 4 juin 1976, lequel définit la notion d'archives publiques et garantit leur conservation, leur protection et leur bonne gestion au sein des administrations publiques. La Fonction publique ivoirienne, par exemple, a lancé dès 2015, en partenariat avec la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI) et sous la supervision de professionnels des archives, un vaste chantier de numérisation de ses dossiers. Ce projet de dématérialisation des dossiers des fonctionnaires et agents de l'État a considérablement amélioré l'efficacité de la Fonction publique dans le traitement des

dossiers des usagers. Selon Lokpo¹ (2015) « *la numérisation des archives facilite la traçabilité, garantit la confidentialité, accélère le traitement de l'information et préserve l'inviolabilité des documents* ». Le ministre Bacongo² (2015) a quant à lui qualifié ce projet d'avant-gardiste et structurant. Aujourd'hui, cette initiative s'étend à plusieurs autres administrations publiques, dont les Douanes ivoiriennes.

À la Douane ivoirienne, comme le souligne Dao (2018, p. 123), « *la numérisation des archives améliore la traçabilité des opérations, renforce la fiabilité des procédures administratives et permet de mieux mobiliser et d'accroître les ressources* ». Ces deux exemples montrent clairement que les archives, sur le plan administratif, concourent à l'amélioration de la performance et de l'efficacité des administrations, qu'elles soient publiques ou privées. Elles ne se limitent toutefois pas à cette fonction. Sur le plan juridique, elles participent également au renforcement de la sécurité administrative et à la protection des institutions.

1.2.2. Fonctions juridiques des archives

La définition des archives revue le 9 juillet 2016 de la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, stipule dans son article L 211-1 que « *Les archives sont l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité* ».³ Cette définition souligne clairement la valeur juridique des archives et leur rôle central dans la vie institutionnelle et sociale. Ainsi, dans la mesure où toute affaire judiciaire repose sur des documents servant de preuve, la justice ne saurait se passer des archives. Celles-ci constituent le fondement matériel de l'action judiciaire, en permettant d'établir les faits, de vérifier les droits et d'apprécier les responsabilités. Ainsi, comme l'indique explicitement la définition, les archives, quels que soient leur support ou leur forme, sont indissociables du fonctionnement de la justice et de la garantie de l'État de droit. Dans cette perspective, les archives remplissent des fonctions juridiques fondamentales en tant qu'instruments de preuve. Elles garantissent les droits et les obligations des individus, des institutions et de l'État à travers

¹ Dr Lokpo (2015), Intervention lors de la cérémonie de lancement de la numérisation des archives du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MFPRA), le 12 juin 2015

² Cissé Ibrahim Bacongo (2015), Intervention de Monsieur Bacongo Ibrahim, ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MFPRA).

³ Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, 2016, Art 211 – 1

la conservation des documents officiels. Les actes d'état civil, les décisions de justice, les contrats, les arrêtés ou les titres fonciers constituent des références juridiques indispensables.

Dans le contexte ivoirien, les archives de l'état civil jouent un rôle central dans la reconnaissance juridique des personnes. Elles conditionnent l'accès à la nationalité, à l'éducation, à l'emploi, à la participation électorale et à l'ensemble des droits civiques. Sans ces documents archivés, de nombreux citoyens se retrouveraient privés de leurs droits fondamentaux. Les archives juridiques sont également essentielles dans le règlement des litiges. Les juridictions, les notaires et les avocats s'appuient sur les documents conservés pour établir les faits et rendre la justice. Dans les conflits fonciers, fréquents en Côte d'Ivoire, les archives relatives aux titres de propriété et aux décisions administratives antérieures constituent des preuves déterminantes pour trancher les différends. Les archives contribuent aussi à la sécurité juridique et à la stabilité sociale.

En conservant les preuves des actes et des décisions, elles protègent les citoyens contre l'arbitraire et renforcent la confiance dans l'État de droit. Elles permettent également aux administrations de justifier leurs actions en cas de contrôle ou de contentieux. Enfin, les archives juridiques assurent la mémoire normative de la société. Elles retracent l'évolution des lois et des pratiques judiciaires, contribuant ainsi à une meilleure compréhension du droit et à son adaptation aux réalités contemporaines.

1.2.3. Fonctions mémorielles des archives

Les archives jouent un rôle essentiel dans la conservation, la préservation et la transmission de la mémoire collective. Elles constituent un patrimoine permettant aux sociétés de conserver les traces de leur histoire, de leurs expériences et de leur identité, afin que celles-ci ne tombent pas dans l'oubli. C'est dans cette optique qu'Ekongolo Makake (2022, p : 376) évoque la question des « archives oubliées ». Dans sa définition de cette expression appliquée au domaine archivistique, il fait ressortir l'importance des archives dans la préservation de la mémoire historique d'une communauté :

Les archives constituent un patrimoine qui joue un rôle important dans la « mise à l'abri de l'oubli » de l'histoire d'une communauté/ La préservation et la valorisation des archives permettent donc de défier le temps et de se garder de l'amnésie

[...] Or, la question « archives oubliées » que nous nous proposons d'étudier réinterroge avec une grande acuité celle du respect de l'intégrité des fonds qui trouve son assise théorique dans l'application du principe de respect des fonds ; principe fondamental de l'archivistique contemporaine.

A ce titre, les « archives non oubliées » permettent aux sociétés de conserver les traces de leur histoire. Elles donnent une visibilité aux parcours sociaux, aux luttes et aux réalisations des peuples. En Côte d'Ivoire, comme partout en Afrique, les archives documentent, par exemple, l'histoire des chefferies traditionnelles, des associations communautaires, des mouvements sociaux, des pratiques culturelles, ainsi que des différentes étapes des progrès accomplis dans la construction de la société au plan social, économique et culturel.

Par le principe de conservation, les archives deviennent une référence fondamentale de l'histoire des peuples. Elles préservent les traces du passé et garantissent leur transmission dans le temps. C'est à partir d'elles que se construisent les identités individuelles et collectives. Elles permettent aux sociétés de se reconnaître dans une histoire commune. Les archives favorisent également le dialogue entre les peuples. En donnant accès aux mêmes sources, elles rendent possible la compréhension mutuelle et renforcent la cohésion sociale. Pour connaître l'histoire des peuples et les grands moments qui ont marqué notre époque, les archives constituent des sources incontournables. Elles offrent des témoignages authentiques, fiables et durables sur les événements, les pratiques et les décisions du passé. Par exemple, les documents relatifs à la colonisation, à l'indépendance ou aux crises sociopolitiques permettent de comprendre les événements passés et de nourrir le dialogue social.

Relativement à la vie des peuples, les archives permettent d'avoir une connaissance approfondie des modes de vie, des organisations sociales, des pratiques culturelles et des dynamiques politiques. Elles donnent accès à la mémoire des communautés et contribuent à une meilleure compréhension de leur histoire et de leur patrimoine culturel. En conservant ces traces, les archives contribuent à lutter contre l'oubli et la manipulation de l'histoire, tout en garantissant l'authenticité et la continuité des récits collectifs.

Les œuvres de l'écrivain Hampâté Bâ, « *Sage de l'Afrique* » (Borremans, 1987, p.207)), léguées à la postérité et conservées comme des patrimoines

intemporels, témoignent pleinement de la valeur inestimable des archives. À travers ses récits, ses témoignages et son travail de collecte de la tradition orale, il a laissé à l'humanité tout entière, une mémoire vivante des sociétés africaines. Son œuvre illustre ainsi le rôle fondamental des archives dans la préservation de l'histoire et la sauvegarde de l'identité culturelle des peuples. Passionné par le patrimoine culturel africain, Hampâté Bâ le recueille, le transcrit et le traduit dès son plus jeune âge pour le sauvegarder, et rassemble de précieuses archives en français, pular, adjami, bambara, arabe, qui alimentent son œuvre. Fort de son expérience et de son attachement au patrimoine culturel, le 1^{er} décembre 1960, lors de la onzième conférence de l'UNESCO, il demande que *« La sauvegarde des traditions orales soit considérée comme une opération de nécessité urgente au même titre que la sauvegarde des monuments de Nubie »*. Argumentant cette recommandation, il dira que *« Pour moi, je considère la mort de chacun de ces traditionalistes comme l'incendie d'un fonds culturel non exploité »*. Les comparant ainsi à un fonds d'archives dont le contenu se rapporte toujours à un échantillon essentiel de l'histoire ou de la vie. Ces propos témoignent de toute évidence, de la portée sociologique des archives et de leur rapport avec la mémoire des peuples. En plus des supports analogiques ou numériques, elles intègrent les sources orales et traditionnelles, reconnaissant ainsi la spécificité des modes africains de transmission du savoir. Les récits fondateurs, les généalogies et les traditions orales des peuples Akan, Krou ou Mandé constituent une mémoire sociale vivante, porteuse de valeurs, de normes et de références identitaires. Leur archivage permet de préserver ces savoirs vis-à-vis des mutations contemporaines, à l'urbanisation et à la mondialisation, qui fragilisent les modes traditionnels de transmission. Les archives remplissent également une fonction éducative et citoyenne en servant de supports pédagogiques pour l'enseignement de l'histoire, de la culture et de la citoyenneté.

1.2.4. Fonctions scientifiques des archives

Les archives remplissent des fonctions scientifiques essentielles en constituant des sources fondamentales pour la recherche. Elles sont au cœur des disciplines telles que l'histoire, la sociologie, l'anthropologie et les sciences politiques. Sans archives, la recherche scientifique manquerait de profondeur et de rigueur. Les archives permettent aux chercheurs d'analyser les phénomènes sociaux dans leur dimension

historique. Elles offrent des données fiables et vérifiables, indispensables à la production de connaissances scientifiques. En Côte d'Ivoire, les archives coloniales et postcoloniales sont largement exploitées pour étudier l'évolution de l'administration, des politiques publiques et des dynamiques sociales. La fonction scientifique des archives repose également sur le croisement des sources. Les documents écrits, les photographies, les enregistrements sonores et les témoignages oraux permettent d'enrichir l'analyse et d'éviter une lecture unique du passé. L'intégration des traditions orales renforce ainsi la qualité et la diversité des recherches sur les sociétés africaines. Les archives jouent aussi un rôle central dans la formation à la recherche. Elles permettent aux étudiants et aux chercheurs de se familiariser avec les méthodes scientifiques, l'analyse critique des sources et la construction du savoir. Les Archives nationales de Côte d'Ivoire tout comme toutes les structures administratives abritant des archives constituent des espaces privilégiés de recherche. En tant que mémoire scientifique des peuples, les archives assurent la transmission des connaissances et soutiennent durablement la recherche, contribuant à la compréhension du passé et à l'élaboration de l'avenir.

2. Les archives dans la conservation de la mémoire des peuples : le cas de l'Afrique

2.1. Les archives comme patrimoine culturel et identitaire

En Afrique, les archives constituent un patrimoine culturel fondamental, car elles conservent les traces matérielles et immatérielles de l'histoire des peuples. Elles participent activement à la construction et à l'affirmation des identités culturelles en documentant les pratiques sociales, les systèmes politiques, les croyances religieuses et les expressions artistiques propres aux sociétés africaines. Dans sa première recherche à l'IFAN, *L'Empire peul du Macina* (1955), Hampâté Bâ explique comment la tradition orale, analysée avec méthode, peut être considérée comme une archive fiable. Pour lui, « *C'est notre devoir, à nous qui avons hérité d'une tradition orale, que d'essayer d'en transmettre ce que nous pouvons avant que le temps et l'oubli ne la fassent disparaître de la mémoire des hommes* » (Hampâté Bâ, 1980, p.128).

À travers les archives, les communautés accèdent à une mémoire structurée qui permet de renforcer le sentiment d'appartenance collective

et de continuité historique, éléments essentiels à la cohésion sociale. La spécificité africaine réside dans la diversité des formes d'archives. Aux archives écrites produites par les administrations coloniales et postcoloniales s'ajoutent des archives orales et traditionnelles, transmises de génération en génération. Les récits des griots en Afrique de l'Ouest, par exemple, constituent de véritables réservoirs de mémoire historique. Ils conservent les généalogies, les récits de fondation des royaumes et les hauts faits des souverains, comme c'est le cas dans les anciennes sphères mandingues ou akan. Ces formes de mémoire, longtemps marginalisées par les institutions officielles, demeurent pourtant essentielles à la compréhension des identités locales.

Les manuscrits anciens de Tombouctou⁴, au Mali, illustrent de manière exemplaire la valeur patrimoniale des archives africaines. Datant pour certains du XIII^e siècle, ces documents témoignent d'une tradition intellectuelle et scientifique riche, portant sur le droit, la théologie, l'astronomie ou la médecine. Leur conservation et leur valorisation ont permis de remettre en cause les discours coloniaux présentant l'Afrique comme un continent sans écriture ni histoire savante. De même, au Sénégal, les archives des confréries religieuses conservent des correspondances, des poèmes et des enseignements qui participent à l'identité spirituelle et culturelle des communautés. Cependant, la reconnaissance institutionnelle de ces patrimoines demeure inégale. Les politiques archivistiques africaines restent largement centrées sur les documents écrits produits par l'État, au détriment des archives communautaires et orales. En Côte d'Ivoire, par exemple, les archives des chefferies traditionnelles ou des sociétés initiatiques sont rarement intégrées aux fonds nationaux, ce qui entraîne une représentation partielle de la mémoire collective. Cette situation pose la question de l'inclusivité des systèmes archivistiques et de la nécessité d'adapter les cadres de conservation aux réalités culturelles africaines. Ainsi, les archives, en tant que patrimoine culturel et identitaire, jouent un rôle crucial dans la réappropriation de l'histoire africaine. Leur valorisation contribue non seulement à la sauvegarde des identités locales, mais aussi

⁴ Les manuscrits de Tombouctou sont un ensemble de copies d'ouvrages plus anciens connus dans le monde afro-musulman ainsi que des productions locales originales datant, pour la plupart, de la période allant du XVII^e au XIX^e siècle. D'une taille très variable (de quelques feuillets à plusieurs centaines), on estime que leur nombre s'élève à plusieurs dizaines de milliers, conservés à Tombouctou et dans toute la région. https://fr.wikipedia.org/wiki/Manuscrits_de_Tombouctou, consulté le 5 février 2026 à 9h 58min

à la reconnaissance de la diversité culturelle comme richesse fondamentale pour le développement des sociétés africaines.

2.2. Les archives en Afrique : fondement de la mémoire collective et de la réconciliation

Les archives occupent une place centrale dans la construction de la mémoire collective en Afrique, en particulier dans des sociétés marquées par des conflits politiques, des violences sociales et des traumatismes historiques. Elles permettent de conserver les traces des événements passés, de documenter les responsabilités et de lutter contre l'oubli ou la manipulation de l'histoire. À ce titre, les archives constituent des instruments essentiels pour la justice transitionnelle, la réconciliation nationale et la reconstruction sociale. Dans de nombreux pays africains, les archives ont été mobilisées pour accompagner les processus de sortie de crise. En Afrique du Sud, les archives de la Commission Vérité et Réconciliation ont joué un rôle déterminant dans la reconnaissance des crimes de l'apartheid. Les témoignages des victimes et les aveux des responsables, soigneusement conservés, ont permis de construire une mémoire nationale fondée sur la vérité et la reconnaissance des souffrances. Ces archives constituent aujourd'hui des ressources pédagogiques et scientifiques majeures, contribuant à la transmission de cette mémoire aux jeunes générations.

En Afrique de l'Ouest, et particulièrement en Côte d'Ivoire, les archives des crises sociopolitiques successives (1999, 2002, 2010-2011) constituent un enjeu majeur pour la réconciliation nationale. Les rapports de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR), les documents judiciaires, les archives administratives et les témoignages des victimes représentent des sources essentielles pour comprendre les causes profondes des violences, établir les responsabilités et soutenir les démarches de justice et de réparation. Toutefois, la fragilité matérielle de ces archives, leur dispersion et leur accès parfois limité freinent encore l'émergence d'un véritable travail de mémoire partagé. Au-delà des conflits contemporains, les archives jouent également un rôle fondamental dans la conservation et la transmission des pratiques endogènes de régulation sociale et de dialogue entre les peuples. En Côte d'Ivoire, par exemple, les archives orales et écrites relatives aux alliances interethniques témoignent de mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits entre groupes sociaux. Ces pratiques, transmises

de génération en génération, constituent de véritables patrimoines immatériels favorisant la cohésion sociale et le vivre-ensemble.

Dans l'espace mandingue qui s'étend de la Côte d'Ivoire au Burkina Faso, en passant par le Mali et la Guinée, les archives historiques, les traditions orales et les chartes anciennes, comme la Charte du Mandé (Kurukan Fuga⁵), documentent des valeurs fondamentales de solidarité, de respect mutuel et de coexistence pacifique. La conservation et la diffusion de ces archives contribuent à renforcer le dialogue interculturel et à valoriser des modèles africains de gouvernance sociale et de résolution des conflits. Les archives permettent de reconnaître la diversité des expériences et de nourrir le dialogue entre les communautés. Elles renforcent la paix, la confiance institutionnelle et la citoyenneté fondée sur le passé et le patrimoine culturel.

3. Les enjeux contemporains des archives en Afrique

Les archives africaines sont aujourd'hui confrontées à des défis majeurs liés à leur conservation, à leur numérisation et à leur diffusion auprès du public. À ces enjeux s'ajoutent les limites en matière de formation des archivistes et de renforcement des compétences professionnelles, toutes choses qui fragilisent la gestion et la valorisation du patrimoine archivistique. Ces contraintes interrogent la capacité des archives à jouer pleinement leur rôle de mémoire collective et de ressource pour le développement.

3.1. Conservation, accessibilité et numérisation des archives

Les archives africaines font aujourd'hui face à de nombreux défis qui menacent leur conservation, leur accessibilité et leur rôle dans la préservation de la mémoire collective. L'un des principaux problèmes concerne la fragilité des supports archivistiques. De nombreux documents, tels que les manuscrits, les registres administratifs ou les archives audiovisuelles, sont conservés dans des conditions peu adaptées. La chaleur, l'humidité, la poussière, les insectes et les moisissures accélèrent leur dégradation. Faute d'équipements appropriés et de politiques de conservation efficaces, une partie importante de ces

⁵ La constitution de l'empire mandingue ou « la Charte de Kurukan Fuga ».

<https://www.humiliationstudies.org/documents/KaboreLaCharteDeKurukafuga.pdf>, consulté le 2 février 2026 à 9h47mn

documents se détériore ou disparaît avec le temps. En Côte d'Ivoire, la perte progressive de certaines archives de la Radiotélévision, la chaîne nationale d'information publique, illustre clairement cette situation. Des enregistrements sonores et audiovisuels retraçant des moments importants de l'histoire politique, sociale et culturelle du pays ont disparu ou sont devenus difficilement exploitables en raison du manque de conservation adéquate et de la dégradation des supports. Cette perte constitue un appauvrissement de la mémoire nationale, d'autant plus préoccupant que le pays dispose de structures de formation capables de préparer des professionnels compétents dans le domaine archivistique. La dispersion des fonds archivistiques représente également un défi majeur. Les archives ne sont pas toujours centralisées au sein des institutions nationales. Elles restent souvent réparties entre administrations, collectivités locales, chefferies traditionnelles, associations ou familles. Cette dispersion complique l'accès à l'information, limite les recherches historiques et fragilise la transmission de la mémoire collective. La numérisation apparaît comme une solution importante pour faire face à ces difficultés. Elle permet de préserver les documents fragiles et de faciliter leur consultation par un public plus large. Cependant, la numérisation nécessite des moyens financiers, techniques et humains considérables, qui font souvent défaut. De plus, la mise en ligne des archives pose la question de l'accès aux documents sensibles et de la protection des données. En outre, la formation des archivistes demeure insuffisamment valorisée. En Côte d'Ivoire, l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) forme depuis plusieurs années des archivistes qualifiés. Malgré cela, ces professionnels sont encore peu recrutés, tandis que la gestion des archives est parfois confiée à des agents non spécialisés. Cette situation entraîne des pratiques peu rigoureuses et contribue à la perte des documents et des données. En définitive, les archives africaines sont confrontées à des défis matériels, humains et organisationnels majeurs. Le renforcement de la formation, la modernisation des équipements et une meilleure reconnaissance du métier d'archiviste sont indispensables pour assurer la sauvegarde durable de la mémoire collective et du patrimoine documentaire en Afrique.

3.2. Stratégies de valorisation des archives africaines

Pour valoriser les archives en Afrique, plusieurs stratégies doivent être envisagées. Elles visent à préserver les documents, élargir leur accès et renforcer leur rôle culturel et citoyen.

La première stratégie concerne la formation et le renforcement des compétences. Les pays africains doivent former davantage d'archivistes qualifiés. Les établissements comme l'INSAAC en Côte d'Ivoire peuvent servir de modèle. Les programmes doivent inclure la gestion électronique des documents, la numérisation et la conservation préventive. Les enseignants doivent bénéficier d'une formation continue pour adapter leurs compétences aux nouvelles technologies et aux priorités contemporaines. La deuxième stratégie est la modernisation des infrastructures et des outils. Les archives doivent être conservées dans des locaux adaptés, équipés de systèmes de contrôle de la température et de l'humidité. Les centres doivent disposer de logiciels de numérisation et de bases de données sécurisées. Ces outils protègent les documents et facilitent leur consultation. La troisième stratégie concerne la numérisation et la diffusion électronique. Elle sécurise les archives fragiles et améliore leur accès. En Côte d'Ivoire, la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI) peut être sollicitée, en partenariat avec l'Association Nationale des Archivistes de Côte d'Ivoire, pour numériser et mettre en ligne les archives nationales et locales. Cette démarche faciliterait l'accès aux chercheurs, étudiants et citoyens tout en préservant le patrimoine documentaire.

En outre, la réappropriation par les communautés est essentielle. Les chefferies traditionnelles, associations locales et écoles peuvent organiser des ateliers et des expositions. Les archives deviennent ainsi des outils d'éducation, de mémoire et de renforcement de l'identité culturelle. Au total, en combinant formation, modernisation des infrastructures, numérisation et implication des communautés, l'Afrique peut transformer ses archives en leviers de mémoire, d'éducation et de développement culturel. Ces stratégies garantissent leur préservation durable et renforcent leur rôle social et citoyen.

Conclusion

Les archives constituent un pilier central de la mémoire culturelle et collective en Afrique. Elles conservent les traces du passé et permettent de construire et de transmettre les identités. En combinant archives écrites, orales et traditionnelles, elles reflètent la diversité des expériences et favorisent le dialogue entre les communautés. En Côte d'Ivoire, les initiatives de numérisation des archives, comme celles menées dans les secteurs de la Fonction publique ou les Douanes, montrent l'importance d'infrastructures adaptées et de technologies modernes pour sécuriser et pérenniser les documents. La réappropriation des archives par les communautés, à travers les chefferies traditionnelles ou les associations locales, renforce l'éducation, la citoyenneté et le sentiment d'appartenance à un patrimoine culturel commun. Cependant, le secteur archivistique reste confronté à des défis majeurs.

La fragilité des supports, la dispersion des fonds et l'accès limité aux documents menacent la mémoire collective. De plus, le manque de professionnels qualifiés et la faible valorisation de la formation en archivistique freinent la gestion efficace des archives. La professionnalisation du secteur et la formation initiale et continue des archivistes apparaissent comme des priorités stratégiques pour assurer la conservation, la gestion et la valorisation du patrimoine documentaire. Les perspectives d'avenir reposent sur la combinaison de la formation, la modernisation des infrastructures, la numérisation, l'accessibilité des fonds et l'implication des communautés. Ces stratégies permettent de préserver durablement les archives et de renforcer leur rôle social, culturel, éducatif et utilitaire, au-delà de leur mission de conservation stricto sensu. Les archives deviennent ainsi des instruments stratégiques pour la mémoire, l'identité et le développement durable en Afrique, capable de répondre aux besoins des populations et de favoriser la transmission intergénérationnelle des savoirs.

Cette étude démontre que la valorisation des archives ne peut pas être une simple démarche technique et politique, elle relève d'une responsabilité collective. Les archives se projettent alors comme un ciment national, un socle fondamental réaffirmé et assumé au service de la mémoire collectives des peuples, de l'identité, de l'éducation, de la recherche, de la sauvegarde des savoirs, *in fine*, un préalable à tout développement enraciné dans la durée.

Bibliographie

BAHI GOURO Venance, 2016, « Histoire des archives : des Archives de l'AOF aux Archives nationales de Côte d'Ivoire ». Archives Coloniales d'Abidjan.

<https://archivescolonialesabidjan.wordpress.com/histoire-des-archives/>, consulté le 8 février 2026.

BORREMANS Raymond, 1987, *Le grand dictionnaire encyclopédique de la Côte d'Ivoire, Tome 3 : E-F-G-H*, NEA, Abidjan

CHARTIER Anne-Marie, 2012, « L'enfance d'Hampâté Bâ, de l'école coranique à l'école des colons », *Srenæ. Recherches sur les livres et objets culturels de l'enfance*, n° 3, 15 février 2012. <https://journals.openedition.org/srenae/543>, consulté le 4 février 2026

DAO Salifou, 2018, *Gestion des Archives et fonctionnement des Douanes ivoiriennes*, Thèse de Doctorat, en Culture et Développement, Option, Sciences de l'Information Documentaire, Spécialité, Archivistique, IRES-RDEC, Togo-Lomé/ INSAAC, Abidjan

DHERENT Catherine, 2002, *Les archives électroniques : manuel pratique*, Direction des Archives de France / La Documentation française, Paris

DRELU Marc-Alain Wazzi Bai, 2019, *La numérisation des archives coloniales (1893-1960) : un devoir d'État pour la sauvegarde du patrimoine archivistique en Côte d'Ivoire*, Master en Développement de l'Université Senghor, Abidjan

EKONGOLO MAKAKE Narcisse. 2022, « Construction et préservation de la mémoire collective ». *Fréquence Sud*, n° 23, janvier 2022, pp 370-395.

GUEIT-MONTCHA Lydiane et al, 2020, *Abrégé d'Archivistique, principes et pratiques du métier d'archiviste*, 4^e édition, Association des Archivistes Français, Paris

HALBWACHS Maurice, 1950, *La mémoire collective*, Presse universitaire de France, Paris.

HAMPATE BA Amadou, 1980, *Vie et enseignements de la vie de Thierno Bokar*, Présence Africaine Paris

HAMPATE BA Amadou, 1955, *L'Empire peul du Macina*, Bamako, Institut Français d'Afrique Noire (IFAN)

HAMPATE BA Amadou, 1980, *Vie et enseignement de la vie de Thierno Bokar*, Présence africaine, Paris, 254 p.

NIANE Djibril Tamsir, 1960, *Soundjata ou l'épopée mandingue*, Présence africaine, Paris

SCHELLENBERG Theodore, 1956, *Modern Archives. Principles and Techniques*, The University of Chicago Press, Chicago

ZOUHRI Anvar et al, 2022, « La naissance de l'écriture et ses origines ». <https://fr.scribd.com/document/729925268/1-LA-NAISSANCE-DE-L-ECRIURE>, consulté le 1^{er} février 2026